

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 9 mai 2011****Présents**

Hervé FRADET, Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN, Christian LEQUESNE, Maxime SAADA.

Alexandre FLEURET, Nicolas ROBIN, Sarah PIBAROT, Paul BERNARDET, Alexis GIROULET, Simon BACIK (arrivé à 8h45).

Ali ZEROUATI, Bastien IRONDELLE, Philippe PETAT.

Jean-Claude CASANOVA, Axel KAHN, Pierre MEYNARD, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG, François HEILBRONN (procuration à Emmanuel GOLDSTEIN), Robert SKIPPON (procuration à Christian LEQUESNE).

Marina BERBIEC (procuration à Paul BERNARDET), Maxence MELY (procuration à Alexis GIROULET).

Nadège ABOMANGOLI Marie-Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Jean Paul FITOUSSI, Anousheh KARVAR, Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS	directeur,
Hervé CRÈS	directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,
Nadia MARIK	directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
Cyril DELHAY	directeur du service de la communication,
François-Antoine MARIANI	chargé de mission auprès de Richard Descoings,
Isabelle BOSSARD	chargée de mission auprès d'Hervé Crès,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Julien PALOMO	chargé de mission à la DES,
Dolly CARENE	assistante d'Hervé Crès,
Myriam DUBOIS MONKACHI	co-directrice de la scolarité,
Pascale LECLERCQ	co-directrice de la scolarité,
Philippe MARTIN	responsable du département d'Economie,
Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES	responsable du master Finance et Stratégie.

I.	Bilan de l'aide sociale	p. 2
II.	Présentation du département d'Economie	p. 7
III.	Point d'information sur le master Finance et stratégie (reporté à la prochaine séance)	p. 10
IV.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 11 avril 2011	p. 10
V.	Echange d'informations sur des questions diverses	p. 10

CONSEIL DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 9 MAI

La séance est ouverte à 8 heures 37 sous la présidence de Michel PEBEREAU, qui présente la liste des procurations :

- Maxence MELY donne procuration à Alexis GIROULET
- Marina BERBIEC donne procuration à Paul BERNARDET
- François HEILBRONN donne procuration à Emmanuel GOLDSTEIN
- Robert SKIPPON donne procuration à Christian LEQUESNE
- Marie-Louise ANTONI donne procuration à Michel PEBEREAU

I) BILAN DE L'AIDE SOCIALE

a) Exposé.

Myriam DUBOIS-MONKACHI procède à une présentation axée sur quatre points :

- la répartition des droits de scolarité
- les bourses
- les aides
- les services modulés

✓ *La répartition des droits de scolarité*

Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que la répartition des droits de scolarité est la première vitrine de l'aide sociale de Sciences Po. Ces droits sont calculés en fonction des revenus des parents et du nombre de parts composant le foyer fiscal. Myriam DUBOIS-MONKACHI signale que les élèves ne payant pas de droits de scolarité sont aussi - voire plus - nombreux que les élèves qui payent le montant maximum. Ce montant maximum est appliqué d'office aux étudiants dont la résidence fiscale se situe en dehors de l'espace économique européen ainsi qu'aux étudiants de l'espace européen dont les revenus des parents se situent au-delà de 200 000 € par an, pour un foyer composé de deux parents et de deux enfants. Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que depuis plusieurs années, deux dispositifs pérennes ou transitoires sont ouverts aux étudiants ayant connu un changement de situation après l'année de référence de l'avis fiscal :

- le dispositif d'étude des changements de situation, appliqué dans les cas de divorce, de retraite, de décès, de maladie ou de chômage de l'un des parents. Ce dispositif permet de réévaluer et de recalculer les droits
- la Commission de suivi social, organisme paritaire créé en 2004, qui permet aux étudiants ayant connu un changement exceptionnel de situation de voir leurs dossiers réexaminés. Cette Commission est composée du vice-président étudiant du Conseil de direction et de la présidente étudiante de la Commission paritaire

Un troisième dispositif, mis en place en 2009, a permis à des étudiants boursiers étrangers d'être accompagnés pour favoriser un passage plus facile entre anciens et nouveaux droits. À travers ce dispositif, 700 000 € ont été distribués aux étudiants.

✓ *Les bourses*

Myriam DUBOIS-MONKACHI distingue les étudiants français et européens des étudiants extracommunautaires. Elle rappelle que tous les étudiants boursiers du CROUS sont totalement exonérés des frais de scolarité. Sciences Po complète par ailleurs les bourses sur critères sociaux en ajoutant 75 % du montant versé par le CROUS. Pour un étudiant boursier échelon six, cela porte le montant de la bourse annuelle à 7648 € contre 4370 € pour les autres étudiants du même échelon en France. Sciences Po a également mis en place un système paritaire pour que les étudiants de l'espace

économique européen soient traités de la même manière que les étudiants français. Depuis 2007, le CROUS a repris cette mesure pour les étudiants européens qui ont passé au moins une année de scolarité en France. Sciences Po continue de se substituer au CROUS pour la première année de ses étudiants européens éligibles au système (du CROUS).

Ces diverses bourses ont été versées aux étudiants dès le mois de septembre. En 2010 - 2011, l'Institut a consacré 1,5 million d'euros aux compléments de bourses destinés aux étudiants français et européens. Le taux de boursiers est passé de 23 % à 26 %. L'Institut s'est fixé un objectif de 30 % en 2013.

Concernant les étudiants extracommunautaires, Sciences Po a mis en place un dispositif qui permet aux étudiants dont la résidence fiscale se situe en dehors de l'espace économique européen de recevoir des exonérations de droits de scolarité et des bourses de vie. Ce dispositif a concerné cette année 157 élèves, contre 122 l'an passé. En termes de montant, l'augmentation a été de plus de 40 %. Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que ces élèves peuvent également bénéficier des bourses publiques et des bourses d'État. Au total, plus de 3 millions d'euros de fonds propres ont été distribués.

✓ *Les aides*

Les aides accompagnent les étudiants au cours de leur scolarité, notamment lors de leur mobilité en troisième année. Elles sont attribuées en fonction de critères sociaux aux étudiants qui en font la demande et couvrent tout ou partie du différentiel de surcoût établi par la DAIE entre le niveau de vie en France et le niveau de vie dans le pays d'accueil. Myriam DUBOIS-MONKACHI rapporte que cette année, le niveau d'aide sur fonds propres a fortement crû du fait de l'augmentation des effectifs de troisième année, et des événements qui se sont déroulés en Égypte, en Syrie et au Japon.

Le deuxième versant de ces aides à la mobilité concerne les étudiants en situation de handicap. Depuis deux ans, les fonds de la fondation L'Oréal permettent aux étudiants en situation de handicap de partir vers des destinations qu'ils ont choisies en étant fortement accompagnés (prise en charge des parents accompagnateurs, compensations plus importantes). Ainsi, plus de 80 000 € ont été mis à leur disposition cette année.

Myriam DUBOIS-MONKACHI explique ensuite que des aides au logement, de l'ordre de 750 € à 1500 € par an, sont également versées aux étudiants admis par le biais des conventions d'éducation prioritaire. De leur côté, les étudiants boursiers sont en partie ou totalement exonérés du montant des activités sportives et associatives. Enfin, des aides d'urgence sont proposées à tous les élèves, quel que soit leur statut, en cas de difficultés ponctuelles.

✓ *Les services*

Les principaux services offerts aux étudiants concernent le handicap, le logement et les coûts.

Concernant le handicap, Sciences Po mène depuis cinq ans une politique de soutien aux élèves ayant à compenser un handicap, qui souhaitent entrer à Sciences Po. Dans ce cadre, des admissions à la diplomation, une chaîne est mise en place afin de les accompagner au mieux dans leur scolarité. Ce dispositif est réalisé en partenariat avec toutes les autres directions de l'établissement, ainsi qu'avec les partenaires associatifs et institutionnels. Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que le nombre d'étudiants en situation de handicap a été multiplié par quatre en quatre ans passant de 15 à 64. Parallèlement, une politique d'accessibilité est menée sur le parc immobilier de Sciences Po. Enfin, un plan en braille du campus de Paris a été inauguré au 27, rue Saint-Guillaume. Il a été réalisé par une association en collaboration avec des élèves non voyants.

Concernant le logement, l'Institut dispose d'un service info - logements qui permet aux étudiants un accès aux offres locatives sur Paris. Du fait d'un partenariat avec une agence de location, l'Institut peut par ailleurs bénéficier d'offres exclusives. De la même manière, un partenariat avec la cité universitaire de Paris permet à l'Institut de réserver un quota de chambres chaque année, afin de les offrir à certains étudiants (Boutmy, MPA, étudiant en échange). Myriam DUBOIS-MONKACHI poursuit son propos en expliquant qu'en 2011, un nouveau site Internet offre un accès à des propositions locatives sur Paris. Ce site est équipé d'un dispositif de géo-localisation des offres.

Le dernier service, celui des aides sociales, permet aux étudiants d'aller exposer leurs difficultés auprès d'une personne qui assure des rendez-vous quotidiens et travaille aux côtés du service médical. Une psychologue et un médecin généraliste somaticien ont cette année été intégrés au service médical. Ils orientent les étudiants vers les services à même de prendre en charge les difficultés ponctuelles ou structurelles des étudiants.

Pour Myriam DUBOIS-MONKACHI, la mise en œuvre de cette politique d'aide sociale, qui représente 4 millions d'euros, mobilise des équipes qui savent allier bienveillance et professionnalisme au service de chaque étudiant.

b) Questions et observations.

Emmanuel GOLDSTEIN se félicite de cette politique sociale dynamique, qui permet de garantir la diversité sociale de Sciences Po sur la durée. Il évoque ensuite les aides financières de l'ENA : attribuées sur critères sociaux et intellectuels, ces aides ont bénéficié à trois élèves. Emmanuel GOLDSTEIN s'interroge sur la politique de l'ENA et les raisons de la baisse de ces aides financières.

Christian LEQUESNE s'associe aux félicitations d'Emmanuel GOLDSTEIN sur le bilan social. Il revient cependant sur le premier tableau, celui qui concerne les étudiants qui payent le maximum de frais, et souhaite savoir si ce tableau inclut les étudiants non communautaires. Il questionne ensuite les représentants du PRES sur la possibilité d'une réflexion visant à favoriser les moyens d'hébergement des étudiants à Paris.

Alexandre FLEURET remercie, au nom de l'ensemble de l'Unef, le travail qui a été réalisé par la direction des études et par le service la scolarité pour présenter ce document exhaustif, complet et lisible. En revanche, il souligne que ce document associe la politique de frais d'inscription à la politique sociale, soit deux politiques qui ne sont pas nécessairement liées. À cette occasion, il rappelle également un certain nombre de biais relatifs à la politique de frais d'inscription :

- une participation individuelle des étudiants de plus en plus importante au financement de l'IEP, participation qui ne tient pas compte de l'autonomie des étudiants. Cette situation peut poser problème, même parmi les tranches les plus favorisées de la population
- le cas des premières tranches payantes des frais d'inscription, qui ne sont pas toujours aussi favorisées que ce qui est présenté. Sur ce point, Alexandre FLEURET rappelle que les étudiants issus de ces milieux intermédiaires vont payer près de 10 % du revenu annuel de leurs parents en frais d'inscription, ce qui représente des sommes très importantes, dans un contexte général de hausse générale des loyers à Paris

Alexandre FLEURET souligne tout de même l'effort réalisé par la politique budgétaire de Sciences Po, qui attribue une part plus importante des frais d'inscription à la politique sociale de l'établissement. Pour autant, il estime que des choix politiques peuvent être réalisés, notamment vis-à-vis des étudiants dont le foyer fiscal est hors-communautaire et qui ne bénéficient pas d'un barème progressif. Les frais d'inscription sont ainsi automatiquement majorés sans qu'aucune étude ne soit réalisée sur la situation propre de ses étudiants. Alexandre FLEURET rappelle que ces étudiants peuvent provenir de pays dits développés ou en voie de développement, et que même lorsqu'ils appartiennent aux catégories les plus favorisées de leur pays d'origine, leurs revenus ne leur permettent pas toujours d'accéder à l'enseignement supérieur en France. Il évoque le travail réalisé par la direction des études, les premières pistes de réflexion, et la nécessité de prendre en compte les situations propres, au moment de l'entrée à Sciences Po en Collège universitaire ou en Master. À son sens, une réflexion devrait être menée sur l'inclusion des étudiants extracommunautaires à une forme de Commission de suivi social.

Paul BERNARDET demande quelques précisions sur le bilan d'aide sociale aux logements, précisions relatives à la création d'un nouveau site en collaboration avec le BDE. Paul BERNARDET dit ne pas être satisfait de cette collaboration, notamment du fait de sa gratuité. Il souhaite également avoir des précisions sur la réorganisation induite par cette collaboration : combien de personnels seront embauchés et dédiés à la gestion de ces fichiers ? Quels nouveaux moyens seront mis en œuvre ? Quelle place pour le BDE dans cette collaboration ?, etc. Dans un second temps, il souhaite savoir si d'autres projets d'aide au logement vont être mis en place, vis-à-vis, notamment, de la cité universitaire. Enfin, sur la question des aides financières, Paul BERNARDET souhaite savoir si des moyens

supplémentaires peuvent être dégagés pour prolonger l'aide, qui ne dure que deux ans pour les élèves de la CEP, ainsi que pour les élèves logés dans les logements du CROUS. Plutôt que de réserver cette aide au CEP, Paul BERNARDET propose de la conditionner aux critères sociaux. En dernier lieu, il demande s'il est prévu de créer une aide financière dédiée au logement des étudiants étrangers.

Au nom de la confédération étudiante, Simon BACIK déclare que ce bilan social est extrêmement positif. À son sens, il est impératif de lier la question des frais de scolarité à celle des aides sociales. Simon BACIK rappelle que la Confédération étudiante a soutenu Sciences Po 2013 en grande partie parce que la création de frais de scolarité progressifs allait permettre de distribuer un nombre plus élevé d'aides sociales, en priorité à ceux qui en avaient le plus besoin. Il précise que la Confédération étudiante réaffirme son soutien à ce système. Simon BACIK revient ensuite sur les biais liés aux effets de seuil dans le calcul des frais de scolarité, et déclare qu'une réflexion devrait être portée sur la diminution de ces effets de seuil à travers l'élaboration d'un système plus linéaire, articulé sur des frais de scolarité les plus progressifs possible et un système d'aide sociale riche et ciblé.

En l'absence d'autres interventions, Michel PEBEREAU félicite les équipes de Sciences Po pour ce bilan remarquable, qui répond à la politique fixée par le Conseil de direction. À son sens, l'élévation du niveau des droits n'a pas modifié le pourcentage des étudiants en provenance des familles les plus favorisées, mais a permis de remonter très fortement le niveau des boursiers. Michel PEBEREAU dit ensuite souhaiter que les droits de scolarité de Sciences Po soient comparés à ceux des écoles de commerce, en particulier les trois écoles de commerce parisiennes. Il considère que des droits de scolarité relativement élevés rendent la qualité des diplômes plus exigeants, précisant que les employeurs sont conscients du fait que les étudiants qui consentent à réaliser des efforts nécessaires (en termes d'endettement) pour mener leurs études sont généralement exigeants vis-à-vis de la qualité de l'enseignement. Michel PEBEREAU souligne encore qu'au vu des niveaux de rémunération de démarrage, Sciences Po est de plus en plus assimilé aux meilleures écoles de commerce. Revenant sur les frais de scolarité, Michel PEBEREAU affirme qu'ils sont le principal instrument d'indépendance de l'Institut, et qu'à ce titre, une réflexion sur l'augmentation de la tranche la plus importante pourrait être menée.

En réponse à Emmanuel GOLDSTEIN, Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que les aides de l'ENA sont moins nombreuses, car depuis deux ans, le CROUS a remis en application les bourses sur critères sociaux à destination des élèves qui préparent les concours administratifs.

Richard DESCOINGS ajoute qu'il s'agit d'une amélioration. À son sens, la diminution faciale du nombre de bourses versées par l'ENA traduit mal le fait que le Crous accepte de nouveau de financer des étudiants de sixième année. Richard DESCOINGS revient ensuite sur la question des logements, qui participe très largement à une politique des œuvres universitaires. Il déclare que plusieurs pensées s'affrontent entre les partisans de la dévolution des compétences des œuvres universitaires aux universités, et ceux de l'autonomie des œuvres universitaires, démocratiquement gérées par un système d'élection. Richard DESCOINGS signale encore que la question du logement, quels que soient les gouvernements et les majorités parlementaires, a depuis trente ans été sacrifiée pour faire face aux extensions de programmes proprement universitaires, ou pour compenser les insuffisances prévisionnelles de financement. Richard DESCOINGS rappelle également que construire des logements suppose d'avoir du foncier, ce qui ne relève ni de l'État, ni des universités, ni même des Crous. Il déclare que le rôle des collectivités locales est absolument central dans ce domaine, qui suppose un travail de longue haleine. Richard DESCOINGS explique encore que les responsables des opérations campus du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont admis dans une dépêche qu'aucune opération campus n'avait été lancée, ce qui pose question vis-à-vis d'un plan décidé en 2007 et acté en 2008. Le problème est donc profond pour Richard DESCOINGS, qui accuse l'ensemble politico-administratif en charge du logement de n'avoir rien réalisé en cinq ans, alors que la question du logement passait pour une priorité politique. Richard DESCOINGS rappelle que l'établissement avait presque réussi à obtenir la construction d'une maison Sciences Po, avant que ce projet soit finalement refusé par le recteur. Revenant sur la question du PRES, Richard DESCOINGS souhaite que celui-ci puisse améliorer la situation, considérant que la vie étudiante fait partie intégrale d'une vision affirmant la mutualisation des questions de logement entre les universités et les grands établissements. Pour autant, le directeur rappelle que l'établissement ne dispose pas de moyens propres et ne peut que se contenter d'intervenir auprès de la ville, de la région, de l'État.

Axel KAHN explique que dans le plan campus, une somme globale de l'ordre de 170 millions d'euros, dédiée à la vie étudiante, notamment sur Paris rive gauche et sur l'extension que la Ville de Paris vient de mettre à disposition de la cité universitaire pour créer des logements (deux immeubles). Axel KAHN fait hélas savoir qu'après la distribution des enveloppes pour les opérations proprement universitaires (non liées à la vie étudiante), il n'est resté que 150 millions d'euros pour la totalité de la Ville de Paris. Cette somme, très réduite, a été pré-affectée à des projets dont l'établissement et les universités ne seront pas bénéficiaires. Axel KAHN explique ensuite avoir rencontré la directrice de la cité universitaire internationale, à qui il a été confirmé que le plan campus ne pourrait pas abonder les nouveaux immeubles. Celle-ci lui a indiqué que ces immeubles ne pourraient être construits sans un cadre partenarial entre les états membres intéressés. Pour autant, Axel KAHN dit s'intéresser à deux aspects : les logements étudiants, et les logements d'accueil des doctorants. Une négociation a été engagée sur des droits de tirage pour des programmes de logements étudiants ou de logements d'accueil des doctorants avec les villes de Châtillon sous Bagneux, Paris, et Gentilly. Des réservations ont été effectuées sur les droits de tirage de la Ville de Paris et les négociations avec Châtillon sous Bagneux et Gentilly portent sur une centaine de logements. Axel KAHN reconnaît que la politique de logement, qui a fortement ralenti, devrait reprendre au niveau du PRES une fois que l'initiative d'excellence sera terminée. Axel KAHN profite de ce point pour signaler que le deuxième grand chantier étudiant, celui de la santé, va consister en la création de nouveaux centres de santé étudiants.

Richard DESCOINGS revient sur les droits de scolarité des autres écoles et rappelle que ces derniers ne sont pas progressifs au sein des autres établissements. Il décline ensuite l'état des montants de ces droits, pour les trois écoles de commerce parisiennes :

- 11 900 €par an pour HEC
- 9000 €par an pour l'ESSEC
- 9000 €par an pour ESCP Europe

Pour le Master, les droits sont égaux à :

- 13 200 €par an pour HEC
- 14 500 €par an pour l'ESSEC
- 11 500 €par an pour ESCP Europe

Pour les étudiants non communautaires, les droits sont égaux à

- 17 600 €par an pour HEC
- 18 500 €par an pour l'ESSEC
- 15 500 €par an pour ESCP Europe

II) PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE

a) Exposé

Philippe MARTIN explique que ce département regroupe des professeurs d'économie en postes permanents à Sciences Po. En septembre 2011, il réunira 17 économistes : 10 professeurs et 7 professeurs assistants. Philippe MARTIN précise que Bertrand JACQUILLAT et Patrick MESSERLIN partiront à la retraite en septembre 2012. Il poursuit son propos en expliquant qu'un important travail a été réalisé sur le recrutement, notamment celui de jeunes professeurs assistants (300 candidatures pour un poste). Ce travail de recrutement est comparable à ce qui est actuellement réalisé dans les grandes universités internationales. Ces jeunes professeurs recrutés sont entrés dans une phase de titularisation conditionnelle d'une durée de six ans, au terme de laquelle leurs performances seront évaluées. Les conditions porteront notamment sur leur production scientifique. Philippe MARTIN précise que ces jeunes professeurs sont titulaires d'un doctorat ou d'un PhD étranger (Stanford University, London School of Economics), ou sont passés par des postes à l'étranger.

✓ Thèmes abordés

Philippe MARTIN distingue trois thèmes particulièrement couverts par ce département : l'économie du travail, l'économie politique et l'économie internationale. Par voie de conséquence, un certain nombre de domaines devront être privilégiés dans les recrutements futurs :

- la finance (un seul professeur, futur retraité)
- la micro-économie (trois professeurs)
- la politique monétaire macro-économique
- l'évaluation des politiques publiques
- l'économie internationale (qui fait l'objet d'une forte demande sur le plan pédagogique)

✓ *Reconnaissance du département*

Philippe MARTIN explique que les recrutements ont permis à l'Institut d'acquérir une certaine reconnaissance scientifique au niveau international. Si le département reste modeste par rapport à certaines entités françaises et européennes, il est classé 5^e au classement général et 1^{er} pour la recherche par professeur, dans un rapport demandé par Valérie PECRESSE sur la production de recherche en économie en France. Ce département a connu la plus forte progression depuis 1998.

Le département a par ailleurs eu un rôle important dans l'obtention du Labex avec le laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques dans le cadre du concours des investissements d'avenir lancé par le gouvernement. Philippe MARTIN déclare que le département a obtenu la meilleure note dans le domaine des sciences sociales devant l'école d'économie de Paris et la Toulouse School of Economics. Philippe MARTIN précise que le financement demandé par ce projet est de 14 millions d'euros.

Philippe MARTIN déclare que deux professeurs du département, Yan ALGAN (2009) et Jean-Marc ROBIN (2010), ont reçu des bourses de l'European Research Council, soit la plus prestigieuse et la plus sélective des bourses de recherche. Il ajoute que Guy LAROQUE, titulaire d'une bourse de l'European Research Council en 2010, rejoindra le département en septembre 2011. Philippe MARTIN ajoute que deux professeurs assistants, Emeric HENRY et Nicolas COEURDACIER ont obtenu une bourse « Chaire d'excellence » de l'ANR. Ces chaires ont pour objectif de favoriser le retour en France de chercheurs basés à l'étranger et leur offre des moyens importants pour les aider à réaliser rapidement leurs projets de recherche. Philippe MARTIN souligne qu'aucune autre université française n'a obtenu ces chaires de l'ANR dans le domaine des sciences sociales.

En termes de publications, les professeurs du département publient régulièrement dans le top 5 des revues généralistes ainsi que dans les meilleures revues spécialisées. Quatre professeurs du département ont reçu le prix du meilleur jeune économiste français et Sciences Po est l'université qui a obtenu le plus grand nombre de ces distinctions. Philippe MARTIN souligne encore que le département jouit d'une activité éditoriale très importante : Jean-Marc ROBIN est éditeur de la revue *Econometrica*, l'une des cinq revues les plus importantes en économie, et Guy LAROQUE, qui rejoindra le département en septembre, a présidé l'*Economic Society* en 2002.

En matière d'intégration dans les réseaux scientifiques internationaux, sept professeurs sont chercheurs ou affiliés au Centre for Economic Policy Research de Londres, le réseau d'économistes plus importants et le plus prestigieux d'Europe. Le département a également attiré à lui beaucoup de chercheurs internationalement reconnus.

✓ *Réforme de l'enseignement d'économie à Sciences Po*

Pour Philippe MARTIN, l'enseignement d'économie a vocation à se diriger vers des Masters ou des doctorats spécialisés sur les questions économiques ainsi que sur d'autres formations dont la spécialité principale n'est pas l'économie. Les professeurs du département se sont ainsi fortement impliqués dans le collège universitaire : onze d'entre eux vont donner un cours sur l'année 2011 – 2012. Par ailleurs, six professeurs enseignent au master de la Paris School of International Affairs. Philippe MARTIN cite encore le Master in Economics and Public Policy, en coopération avec l'école polytechnique et l'école nationale de la statistique et de l'administration économique (15 professeurs y enseignent), le PhD en économie (15 professeurs y enseignent également) et le Master finance et stratégie, dans lequel l'implication scientifique et pédagogique du département doit être renforcée en perspective de recrutements dans le domaine de la finance et de la micro-économie. Enfin, en coopération avec

l'université de Berkeley et avec l'aide de la direction de la stratégie et du développement, le département a créé un programme permettant à deux étudiants de Sciences Po de partir au département d'économie de Berkeley pour y étudier un an.

Le département, très impliqué dans la recherche théorique, ne délaisse pas pour autant les questions de politique économique. En ce sens, l'obtention du financement du Labex va permettre de développer une expertise dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques. Associé à l'Assemblée nationale sur ces questions, le département bénéficie également d'un financement spécifique et d'une aide de l'agence nationale de la recherche. Le département associe ces activités à plusieurs professeurs affiliés (Benoît COEURE, Jean-Philippe COTIS, Jean-Pierre HANSEN, Jean-Pierre LANDAU, Vivien LEVY-GARBOUA, Alain QUINET).

Comme la plupart des instituts de recherche, le département organise des conférences sur des thèmes de théorie économique et sur des thèmes d'actualité. Philippe MARTIN explique par exemple que le 25 mai prochain se tiendra une conférence sur le G20, au cours de laquelle interviendront plusieurs personnalités (Xavier MUSCA, Stanley FISHER, Ernesto ZEDILLO, Anne KRUEGER). D'autres réunions avec le FMI seront organisées, et un séminaire régulier (banque et système financier) sera dédié aux questions sources d'interaction entre les décideurs de politique économique, les régulateurs et les chercheurs.

b) Questions et observations.

Bastien IRONDELLE remercie Philippe MARTIN pour sa présentation très claire, puis l'interroge sur l'encadrement du soutien administratif au département d'économie. Au vu des 300 candidatures reçues, ce soutien administratif est-il suffisant ? Il estime également que les autres départements (Sciences politiques, Sociologie, Histoire) pourraient également bénéficier d'un soutien administratif afin d'assurer les coordinations en matière d'enseignement. Bastien IRONDELLE revient ensuite sur la notion de professeurs affiliés, qui lui paraît tout à fait intéressante au regard d'autres secteurs que celui de l'économie. Il estime qu'un certain nombre de praticiens, enseignant de façon régulière à l'Institut depuis plusieurs années, pourraient prétendre à ce statut et interroge Philippe MARTIN sur les obligations inhérentes à ce statut.

Laurent GERMAIN revient sur le principe de changer la manière d'enseigner l'économie à Sciences Po, et d'avoir un impact majeur en France, et souhaite avoir davantage de détails sur la façon dont le département compte initier ce changement.

Christian LEQUESNE déclare que le département s'inscrit dans le référentiel global de la discipline mondiale avec une forte orientation vers l'économétrie. Partant de ce principe, il souhaite savoir quelles sont les possibilités de dialogue avec d'autres disciplines. Sciences Po compte en effet en son sein des historiens et des politistes intéressés par l'économie, et Christian LEQUESNE se demande si l'histoire de l'économie pourrait intéresser le département. Pour illustrer son propos, il se demande si un dialogue ne pourrait être institué entre le département et les politistes remettant en cause le postulat de la rationalité parfaite de l'homo economicus.

Jean-Claude CASANOVA félicite à son tour Philippe MARTIN pour son exposé, puis la direction pour les initiatives qu'elle a prises au niveau du département. Il décline ensuite trois points d'importance :

- l'excellence française en matière d'économétrie, qui doit être prise en compte par le département
- l'importance de répartir les enseignements entre le collège et les enseignements avancés : les jeunes étudiants doivent ainsi avoir un contact direct avec les niveaux les plus élevés de la science
- les spécialisations du département, qui couvrent tous les domaines de l'économie appliquée proche de l'action publique

Revenant sur l'histoire économique, Jean-Claude CASANOVA estime qu'un spécialiste devra être trouvé par le département, qui gagnerait à se séparer d'une tradition française importante par le nombre, mais pas très importante par la qualité. Il explique en effet que la France compte de très bons historiens des institutions économiques, de très bons historiens des finances et des institutions bancaires, mais peu d'historiens qui s'appliquent à comprendre les sources de la croissance ou de l'évolution de l'économie internationale.

Axel KAHN remarque que l'exposé ne mentionne pas la possibilité de réflexions sur les relations souhaitables avec les sciences cognitives.

Michel PEBEREAU dit être satisfait de voir ce département prendre une véritable dimension scientifique. Il estime très important de voir s'organiser une liaison entre l'enseignement et la recherche telle qu'elle est prévue. En ce sens, la composition du corps enseignant-économiste évolue de façon positive. Revenant sur le statut de professeurs associés, Michel PEBEREAU estime que ce dispositif peut être précieux pour attirer des enseignants de qualité, mais précise qu'il s'agit d'une tradition présente depuis longtemps.

Concernant les questions d'encadrement administratif, Philippe MARTIN explique qu'il y a deux chargées de mission, et reconnaît que les recrutements ont constitué un travail très important de leur part.

Richard DESCOINGS rappelle qu'en matière d'encadrement, la compétence du Conseil n'est pas celle d'un Comité d'entreprise. Il souligne la nécessité de voyager en France, à Paris et dans les autres universités, pour prendre conscience des modalités d'encadrement : Sciences Po expose tous les ratios de nombre de chercheurs en comparaison du nombre de personnes salariées par la FNSP pour aider les chercheurs dans le métier. L'établissement est donc suradministré, et la comparaison pourrait également être établie avec d'autres universités étrangères. Richard DESCOINGS affirme avoir hésité à accepter la création de ce département, dans la mesure où ce n'est pas forcément ce qui réussit le mieux dans les universités françaises. Richard DESCOINGS souhaite donc que le Conseil ne réitère pas sans cesse des augmentations de soutien à la recherche, augmentations qui doivent être dédiées à d'autres domaines de l'établissement (scolarité, campus de Paris). Il ajoute qu'il est hors de question pour lui de voir les départements dupliquer les staffs administratifs des centres de recherche. Richard DESCOINGS dit y préférer la création d'emplois de professeurs, de professeurs associés, en bref, de valeur intellectuelle. Il illustre son propos par la production scientifique du centre d'histoire, qui travaille en réseau, avec des budgets extrêmement faibles. À son sens, cette production montre qu'il n'y a pas de lien entre l'importance du soutien à la recherche et l'importance du soutien administratif.

En échos aux propos de Michel PEBEREAU, Philippe MARTIN explique que les professeurs affiliés constituent en effet une tradition de l'Institut, qui leur demande un cours ainsi qu'une implication dans les questions stratégiques d'économie (une réunion a lieu une fois par an). Concernant la question de l'interdisciplinarité, Philippe MARTIN estime qu'il s'agit d'une question difficile. Il reconnaît que le recrutement d'un certain nombre de professeurs qui utilisent une méthodologie plus formalisée pose un certain nombre de questions. En revanche, cela ne signifie pas que ces professeurs soient incapables de travailler avec d'autres chercheurs qui n'utilisent pas les mêmes méthodologies. Revenant sur la rationalité économique, Philippe MARTIN cite les travaux de Yann ALGAN et de Ruben DURANTE, qui la remettent complètement en cause. Revenant sur la question relative à l'histoire économique, Philippe MARTIN déclare qu'il n'a pas été facile de recruter dans ce domaine et affirme que cette discipline sera enseignée par professeur recruté dans les cinq prochaines années.

III) POINT D'INFORMATION SUR LE MASTER FINANCE ET STRATÉGIE

Emmanuel GOLDSTEIN propose que ce point soit reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Le point d'information est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil.

IV) ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2011

a) Remarques.

Emmanuel GOLDSTEIN remarque que ses propos ont été inversés en page 4 : « *Néanmoins, il insiste sur l'importance de la consolidation qui implique de rester dans le mouvement de la mondialisation de l'enseignement supérieur, afin que Sciences Po reste une école compétitive* ». Emmanuel GOLDSTEIN rappelle avoir expliqué qu'il était attaché à la consolidation, tout en insistant sur le fait qu'il pouvait y avoir du mouvement.

Michel PEBEREAU lui demande de donner le texte corrigé au secrétariat.

b) Vote : Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2011 est adopté.

V) ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Richard DESCOINGS dresse un point d'information sur le long processus des projets d'excellence du PRES et explique que chacune des institutions a obtenu soit un Idex et/ou un ou plusieurs laboratoires excellence. L'Institut se trouve donc en haut de la fourchette, mais derrière Paris VI dans le domaine des sciences. En revanche, il rapporte qu'une candidature, commune aux institutions membres, a été présentée dans le cadre des initiatives d'excellence [créées par le gouvernement]. Cette candidature n'a pas été écoutée par le jury, qui a tout de même reconnu l'excellence scientifique de l'ensemble formé. Richard DESCOINGS ajoute que l'absence de détermination d'un périmètre de grande excellence juridiquement distinct du PRES ou des institutions membres destinées à entraîner ses institutions vers les plus hauts niveaux de qualité souhaitée a été reprochée. En conséquence, le dernier Conseil d'administration du PRES a adopté un certain nombre de décisions :

- la reconnaissance de l'échec de la candidature
- la volonté (par vote) de gagner le second tour en présentant un projet différent. Un dossier doit donc être déposé en septembre

Richard DESCOINGS fait tout de même état de sa crainte de voir les délais repoussés le temps que Paris-Saclay se mette en ordre de bataille.

Michel PEBEREAU remercie les membres du Conseil de direction pour leur présence et rappelle que la prochaine séance aura lieu le lundi 20 juin 2011, à 8 h 30 dans ces mêmes locaux.

La séance est levée à 10 heures 01.